

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DIPLÔMÉS DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DES OPÉRATEURS PRIVÉS DE PLACEMENT : les enseignements d'une évaluation

De 2007 à 2009, le ministère chargé de l'emploi a confié, sur certains territoires, l'accompagnement vers l'emploi de jeunes demandeurs d'emploi de niveau Bac+2 minimum à des opérateurs privés de placement (OPP) des secteurs marchand et non marchand. Cet accompagnement renforcé a fait l'objet d'une évaluation reposant sur un processus d'orientation aléatoire des jeunes éligibles vers la prestation.

À l'horizon de 8 mois, l'accompagnement par les OPP pris dans leur ensemble a augmenté significativement la proportion de jeunes occupant un CDD d'au moins 6 mois. La hausse a été particulièrement marquée pour les jeunes qui n'avaient pas d'emploi au moment de leur orientation vers l'OPP. L'impact de cet accompagnement a été en outre hétérogène : il est supérieur pour les hommes, les plus diplômés et pour ceux pris en charge par des opérateurs du secteur marchand.

À un horizon plus lointain (16 ou 20 mois), l'accompagnement par les OPP n'a plus eu d'impact statistiquement significatif sur le taux d'emploi comme sur le taux d'emploi durable, ce qui laisse à penser que l'intervention des OPP a principalement eu pour effet d'accélérer l'accès à l'emploi des bénéficiaires. Par ailleurs, l'évaluation a mis en évidence des effets d'éviction à court terme : pour certains métiers recherchés essentiellement par des jeunes diplômés, l'accès plus rapide à l'emploi durable des jeunes pris en charge par les OPP s'est effectué en large partie au détriment des jeunes non accompagnés.

Le ministère chargé de l'emploi a lancé au début de l'année 2007 un marché public de prestation d'insertion dans l'emploi à destination des jeunes diplômés demandeurs d'emploi. Dans un contexte de réflexion et de débats sur l'insertion des jeunes diplômés [1], ce marché visait à confier à des opérateurs privés de placement (OPP), dans dix régions, l'accompagnement de 10 000 jeunes ayant validé un diplôme de niveau Bac+2 minimum, d'âge inférieur à trente ans, et faisant l'expérience d'une situation persistante de chômage. L'évaluation de cette prestation d'insertion a été menée par la Dares et une équipe de chercheurs du Centre de recherche en économie et statistique (Crest) et de l'École d'économie de Paris spécialisée dans l'évaluation des politiques publiques.

La prestation d'insertion dans l'emploi de jeunes diplômés : des modalités nouvelles d'accompagnement par des opérateurs privés de placement

La prestation d'insertion dans l'emploi des jeunes diplômés demandeurs d'emploi visait à renforcer pendant deux ans (de la mi-2007 à la mi-2009) l'offre de placement en direction de ce public en faisant

appel à des opérateurs privés de placement pour compléter les actions déjà conduites par l'ANPE (désormais Pôle Emploi) et ses co-traitants. Cette prestation s'adressait à des jeunes de moins de 30 ans qui avaient validé un diplôme de niveau Bac+2 minimum et étaient inscrits sur les listes de l'ANPE depuis 6 mois ou l'avaient été pendant 12 mois au cours des 18 derniers mois. Les jeunes qui exerçaient une activité réduite (quelle que soit sa longueur) pouvaient être éligibles à la prestation dès lors qu'ils remplissaient les conditions requises d'inscription sur les listes de l'ANPE.

La prestation d'accompagnement renforcé comportait deux phases. La première, d'une durée maximum de 6 mois, consistait à accompagner le jeune vers l'emploi. À cette fin, l'OPP mettait à la disposition des jeunes qu'il suivait son offre de service (ateliers, simulations d'entretien...) et s'engageait à suivre le jeune de manière régulière et fréquente (un contact hebdomadaire était souhaité). Cet accompagnement vers l'emploi avait trois principaux objectifs : (1) rompre l'isolement du jeune dans sa recherche d'emploi et favoriser une meilleure adéquation entre les aspirations du jeune et les emplois disponibles sur le marché du travail, (2) faire le bilan de ses compétences et établir un plan d'action, (3) préparer le jeune aux exercices de recrutement et l'accompagner dans ses démarches. Cette première phase prenait fin lorsque le demandeur d'emploi signait un contrat pour un emploi durable (CDI, CDD d'au moins 6 mois, contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage) ou au terme de 6 mois de recherche infructueuse.

La deuxième phase, de suivi dans l'emploi, d'une durée de 6 mois débutait dès la signature du contrat de travail. Cette phase visait à désamorcer les éventuelles difficultés pouvant survenir entre l'employeur et le jeune, dans le but d'éviter les ruptures. Concrètement, le jeune devait bénéficier d'entretiens ou de contacts réguliers de suivi avec son référent chez l'OPP, celui-ci devant par ailleurs être disponible pour des contacts supplémentaires avec le jeune ou son employeur.

Chaque OPP était rémunéré en fonction de ses résultats. 25 % du montant forfaitaire par bénéficiaire (1) étaient versés à la signature du contrat d'accompagnement entre le jeune et le prestataire ; 40 % étaient versés si le jeune signait dans les 6 mois un contrat de travail d'une durée supérieure à 6 mois et enfin 35 % si le jeune était toujours en emploi au bout de 6 mois. Le montant total maximal versé à l'OPP par jeune accompagné, variable selon les opérateurs, était d'environ 2 000 euros en moyenne.

Dans quatre régions sur dix, les opérateurs retenus avaient un statut associatif ou coopératif et se définissaient eux-mêmes plutôt comme relevant de l'économie sociale (ils seront désignés par la suite « opérateurs privés non marchands »). À l'inverse, dans six régions, les opérateurs étaient

Tableau 1 • **Caractéristiques des jeunes éligibles à la prestation d'accompagnement et taux d'adhésion**

En %

	Part dans les jeunes éligibles	Taux d'adhésion
Âge		
Moins de 23 ans	20,7	31,1
24 à 26 ans	38,9	32,6
27 à 29 ans	40,4	31,5
Durée d'inscription à Pôle emploi		
0 à 8 mois	67,5	32,1
9 à 18 mois	24,3	32,1
Plus de 18 mois	8,2	28,3
Indemnisation		
Indemnisé	31,0	35,8
Non indemnisé	69,0	30,0
Sexe		
Femme	63,5	31,2
Homme	36,5	32,9
Diplôme		
Master et plus	14,3	36,8
Bac + 4	9,6	35,7
Bac + 3	16,2	33,8
BTS-DUT	32,6	33,6
Autre Bac +2	14,7	30,6
En emploi initialement		
Oui	44,5	23,7
Non	42,6	43,1
Ne sait pas	12,9	38,2
Région		
Île-de-France	7,6	23,1
Picardie	7,2	35,3
Haute-Normandie	4,5	22,4
Centre	9,2	27,9
Nord-Pas-de-Calais	23,2	35,7
Lorraine	6,3	33,5
Pays-de-la-Loire	9,4	24,8
Rhône-Alpes	18,7	36,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,9	32,6
Réunion	3,0	24,3
Répondant à l'enquête		
Au moins une vague	87,4	33,9
Jamais	12,6	17,0
Nombre d'observations	29 636	

Source : Dares, enquête auprès des jeunes éligibles à la prestation d'insertion « jeunes diplômés ».

Note : la colonne de gauche présente la proportion de chaque modalité dans l'échantillon ; la colonne de droite présente le taux d'adhésion moyen au programme pour les individus de cette catégorie auxquels la prestation a été proposée.

Lecture : 20,7 % des individus potentiellement éligibles à la prestation ont 23 ans ou moins ; parmi les jeunes de 23 ans ou moins auxquels la prestation a été proposée, 31,1 % sont effectivement entrés dans le programme.

Champ : colonne de gauche, individus potentiellement éligibles à la prestation et interrogés dans l'enquête ; colonne de droite, individus auxquels la prestation a été proposée et interrogés dans l'enquête.

des entreprises du secteur marchand, le plus souvent des filiales de groupes spécialisés dans l'intérim et dédiées au placement (« opérateurs privés marchands »).

L'orientation des jeunes diplômés vers la prestation s'est déroulée entre septembre 2007 et septembre 2008 mais les OPP pouvaient recontacter les jeunes pour leur proposer d'adhérer jusqu'au 31 décembre 2008. Dans chaque région concernée, le déroulement du marché a été suivi par un comité de pilotage régional, composé des différents partenaires du dispositif au sein de chaque région : directions régionales et départementales du travail et de l'emploi, OPP, ANPE, Unédic, missions locales, représentants de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et de la Dares. Ce comité de pilotage veillait au respect du cahier des charges, à la bonne communication entre les divers acteurs impliqués dans le programme et au suivi du déroulement du marché à partir notamment des remontées chiffrées des prestataires.

(1) Ce montant était négocié par l'opérateur lors de la conclusion du marché.

Une évaluation selon un protocole expérimental innovant

Un enjeu important de ce marché était d'évaluer la plus-value de l'accompagnement renforcé dispensé par les opérateurs privés de placement et, en particulier, de déterminer si les jeunes pris en charge par des opérateurs externes avaient une accession à l'emploi plus rapide et plus durable que ceux pris en charge dans le cadre des prestations « classiques », de droit commun, dispensées par l'ANPE ou ses co-traitants comme l'Apec, compte tenu du public visé (2).

Pour mener à bien cette évaluation, un protocole précis d'orientation des jeunes vers la prestation a été mis en place par la Dares et l'équipe de chercheurs en charge de l'évaluation. Cette orientation reposait sur un processus de sélection aléatoire des jeunes orientés vers les OPP parmi la population de jeunes éligibles. Le choix de ce protocole répondait à deux objectifs précis :

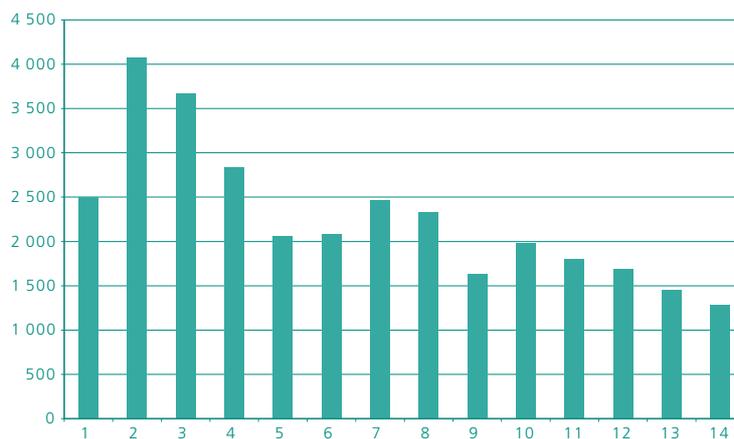
- pouvoir comparer la situation des jeunes accompagnés par les opérateurs privés, en termes d'accès à l'emploi durable notamment, à une situation aussi proche que possible de celle qui aurait été la leur s'ils avaient été accompagnés par le service public de l'emploi (cette situation n'étant par définition pas directement observable) (3) ;
- pouvoir évaluer si l'amélioration éventuelle du retour à l'emploi des jeunes accompagnés par les OPP ne s'était pas faite au détriment des autres jeunes (encadré 1).

Des enquêtes statistiques de suivi ont été réalisées afin de connaître la situation sur le marché du travail à plusieurs dates des jeunes, accompagnés par les OPP ou non (encadré 2).

Les jeunes ciblés par la prestation : une ancienneté plutôt faible sur les listes de demandeurs d'emploi combinée assez fréquemment avec l'exercice d'un emploi

Compte tenu du niveau de diplôme requis pour être éligible à la prestation d'accompagnement renforcé (Bac+2) et des conditions d'ancienneté sur les listes de l'ANPE, les jeunes diplômés éligibles à la prestation étaient plutôt âgés : 40 % avaient entre 27 et 29 ans et 39 % avaient entre 24 et 26 ans (tableau 1). Près des deux tiers étaient des femmes. Ils étaient dans une grande majorité relativement nouveaux sur les listes de Pôle emploi : les deux tiers d'entre eux étaient inscrits depuis 8 mois ou moins, 8 % étant toutefois inscrits depuis plus de 18 mois. Un tiers des jeu-

Graphique 1 • Nombre de jeunes orientés vers les OPP par mois



Lecture : le mois 1 est le 1^{er} mois au cours duquel une orientation aléatoire des jeunes éligibles a été opérée (septembre 2007), le mois 14 le dernier (octobre 2008).

nes avaient un BTS ou un DUT et 40 % avaient un niveau égal ou supérieur à Bac+3 (14 % avaient un master). Ils recherchaient principalement des emplois dans les domaines de la gestion et des administrations des entreprises, du commerce, de l'action sociale, culturelle ou sportive ou de la communication et des arts et spectacles (encadré 3).

44 % des jeunes ont déclaré qu'ils étaient en emploi au moment du processus d'orientation vers la prestation. Cette proportion élevée peut, pour partie, s'expliquer par le fait que les demandeurs d'emploi éligibles au programme pouvaient être en activité réduite. Il est aussi possible que certains jeunes aient été encore enregistrés sur les listes de l'ANPE au moment du processus de sélection alors qu'ils venaient de retrouver un emploi du fait des délais d'actualisation administrative de leur situation.

Un taux d'adhésion très sensible à la situation initiale du jeune vis-à-vis de l'emploi

Le taux d'adhésion à la prestation d'accompagnement par les OPP est une variable importante à suivre. Un faible taux d'adhésion pourrait en effet laisser craindre que l'accompagnement renforcé par les OPP n'atteigne pas l'ensemble du public visé, notamment les jeunes diplômés dont l'insertion est la plus difficile. Les publics difficiles à insérer sont en effet souvent plus difficiles à joindre ou moins prompts à accepter un rendez-vous de la part d'un organisme d'accompagnement. Certains OPP pourraient aussi être tentés de ne pas dépenser des ressources suffisantes pour inciter les jeunes les moins faciles à intégrer le dispositif en raison du mode de calcul de leur rémunération, qui est fonction de leur performance finale en termes d'insertion.



Source : fichiers de suivi des jeunes pris en charge par les OPP.

(2) Par la suite, par commodité de langage on se référera simplement à l'accompagnement par l'ANPE pour désigner l'accompagnement des jeunes non suivis par les OPP, même s'il peut inclure le recours à des co-traitants comme l'Apec ou à des sous-traitants.

(3) Une méthodologie similaire avait déjà été employée pour évaluer les expérimentations d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi par des opérateurs privés de placement ou par des équipes « Cap vers l'entreprise » internes à l'ANPE, mises en œuvre par l'Unédic et l'ANPE en 2007 [2].

Dès les premiers comités de pilotage régionaux, les OPP ont fait connaître les difficultés qu'ils rencontraient pour contacter une proportion importante de jeunes des listes qui leur étaient adressées du fait de la qualité parfois médiocre des coordonnées fournies, ainsi que pour les faire adhérer, un certain nombre déclarant être déjà en emploi ou en formation. Selon les fichiers transmis par les OPP, ce sont 9 890 jeunes sur 31 854 orientés vers les OPP entre septembre 2007 et septembre 2008 qui ont finalement signé un contrat d'accompagnement, soit un taux d'adhésion de 31 %.

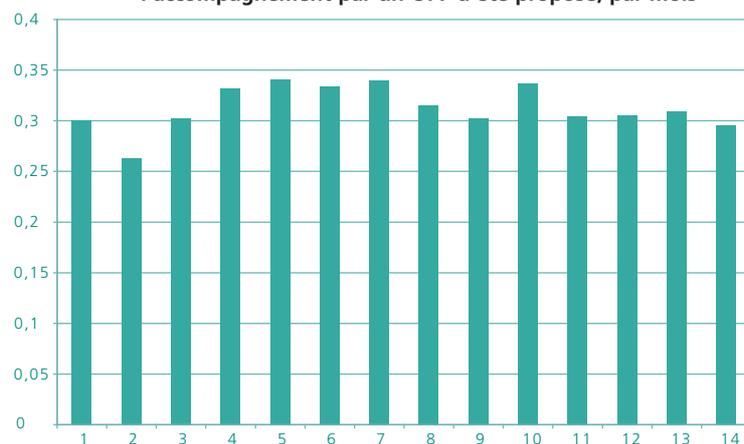
Les effectifs orientés vers les OPP (graphique 1) ont été globalement décroissants au fil du temps, ce qui reflète notamment certaines contraintes opérationnelles. Au début de l'opération, il a ainsi été décidé d'orienter massivement vers la prestation l'ensemble des jeunes réunissant les critères d'éligibilité. Une fois ce « stock » épuisé, l'orientation s'est opérée sur les « flux » des jeunes nouvellement éligibles.

Bien que le nombre des jeunes orientés ait diminué tendanciellement au fil du temps, le taux d'adhésion par cohorte est resté globalement stable autour de 30 % (graphique 2). Cette stabilité peut en partie s'expliquer par le fait que les OPP avaient la possibilité de recontacter tout au long du marché les jeunes qu'ils avaient dans leur liste, sans autre limite de temps que celle du 31 décembre 2008. En « lissant » ainsi la charge des OPP, ceci a vraisemblablement permis d'éviter que les fluctuations des flux d'entrée aient un impact sur l'adhésion.

L'âge, pas plus que le sexe, ne semblent être déterminants pour expliquer le taux d'adhésion (tableau 1). La durée d'inscription sur les listes de l'ANPE semble en revanche jouer de manière importante. En particulier, les jeunes inscrits depuis plus de 18 mois ont un taux d'adhésion inférieur de 4 points à celui des jeunes inscrits plus récemment. Les jeunes indemnisés (environ la moitié) entrent plus fréquemment dans le programme que les non-indemnisés. Cette différence est toutefois à interpréter avec précaution car les non-indemnisés sont par ailleurs plus souvent en emploi. Or le statut en emploi est probablement le meilleur prédicteur du taux d'adhésion, celui-ci variant de 24 % pour les individus déclarant être en emploi au moment de l'orientation vers les OPP à 43 % pour ceux déclarant ne pas être en emploi à ce moment-là (4).

Le taux d'adhésion varie également fortement entre les dix régions dans lesquelles a été déployée la prestation. Il est d'environ 23 % en

Graphique 2 • Taux d'adhésion au programme pour les jeunes à qui l'accompagnement par un OPP a été proposé, par mois



Lecture : le mois 1 est le 1^{er} mois au cours duquel une orientation aléatoire des jeunes éligibles a été opérée (septembre 2007), le mois 14 le dernier (octobre 2008).

Île-de-France, Haute-Normandie, à La Réunion et dans les Pays de la Loire, alors qu'il se situe à 36 % en Picardie, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. La variabilité de ces taux d'adhésion intègre au moins deux composantes qu'il n'est pas possible de distinguer : la variabilité des contextes locaux et la variabilité de l'efficacité des OPP pour contacter et convaincre les jeunes diplômés d'intégrer le dispositif.

Enfin, les jeunes qui ont répondu à au moins une vague de l'enquête statistique ont des taux d'adhésion plus élevés en moyenne. Il est possible que les coordonnées de ces jeunes sur les listes de l'ANPE aient été de meilleure qualité, ce qui a pu permettre de les contacter plus facilement pour leur proposer la prestation comme pour répondre à l'enquête statistique. Par ailleurs, les jeunes qui répondent à l'enquête sont plus fréquemment sans emploi, situation corrélée avec une plus forte adhésion à la prestation.

Les raisons de ne pas adhérer : souvent liées à l'occupation d'un emploi ou à la perspective d'en trouver un à court terme

Les jeunes qui n'ont pas donné suite à la prestation d'accompagnement par les OPP qui leur a été proposée ont été interrogés sur les raisons de cette décision (5).

Près de 20 % des jeunes interrogés déclarent ne plus se souvenir qu'une proposition d'accompagnement par un OPP leur a été faite. Cette proportion relativement élevée peut pour partie s'expliquer par le délai de plus de 8 mois entre la date de l'enquête et la date supposée de la proposition. Il est aussi possible que certains jeunes aient mal identifié la prestation ou que l'OPP ne soit pas parvenu à contacter le jeune (6) (tableau 2).



Source : fichiers de suivi des jeunes pris en charge par les OPP.

(4) Les jeunes qui ne se souviennent pas de leur situation professionnelle à la date de l'orientation vers les OPP (soit 8 mois avant la date à laquelle ils sont interrogés) tendent à avoir un taux d'adhésion plutôt proche de ceux qui n'étaient pas en emploi (38 %).

(5) Neuf modalités de refus étaient proposées et plusieurs pouvaient être choisies.

(6) Des résultats similaires avaient été observés lors de l'évaluation de l'expérimentation d'accompagnement renforcé par des OPP de demandeurs d'emploi de longue durée, lancée par l'Unédic et l'ANPE [2].

Le fait d'être en emploi (36 %), en formation (11 %) ou d'avoir un emploi en vue (10 %) au moment de la proposition est fréquemment évoqué. Le fait que la prestation ait pu être proposée à des jeunes en activité réduite contribue vraisemblablement à expliquer la fréquence du premier motif. Assez peu de jeunes déclarent que l'accompagnement qui leur était proposé ne leur semblait pas répondre à leurs besoins, soit parce qu'ils pensaient s'en sortir par leurs propres moyens (8 %), soit parce qu'ils pensaient que l'accompagnement OPP n'apportait rien par rapport à l'offre existante de l'ANPE (9 %). Enfin, les jeunes sont encore moins nombreux à déclarer que c'est la distance à leur domicile (4 %) ou le caractère contraignant (1 %) de l'accompagnement qui a dicté leur décision.

Si les grandes lignes de l'action des OPP étaient précisées dans un cahier des charges national, une certaine latitude était volontairement laissée à chaque OPP pour qu'il puisse au mieux s'adapter aux contextes régionaux. La variabilité régionale des motifs de non-adhésion pourrait fournir une indication des différences de pratiques entre OPP même si d'autres facteurs (caractéristiques des jeunes, contexte institutionnel local...) sont également susceptibles d'expliquer les écarts observés. La proportion de jeunes non entrés en accompagnement qui déclarent ne pas se souvenir qu'une proposition leur a été faite pourrait en partie refléter la plus ou moins grande efficacité des OPP à contacter les jeunes. De même, la proportion de jeunes estimant que l'OPP « n'apporte rien par rapport à l'ANPE » pourrait être un indice de la capacité de l'OPP à se signaler comme une alternative utile à l'ANPE. La proportion de jeunes non suivis par les OPP qui déclarent ne pas se souvenir qu'une proposition leur a été faite varie assez sensiblement entre les régions : de 15 % en Paca, elle atteint 29 % en Lorraine. Le pourcentage de jeunes estimant que l'OPP « n'apporte rien par rapport à l'ANPE » est le plus élevé en Haute-Normandie (12 %) et le plus bas en Nord-Pas-de-Calais (6 %).

Tableau 2 • **Raisons invoquées pour ne pas avoir donné suite à la proposition d'accompagnement par un OPP**

Intitulé	Fréquence	En %
Pensait retrouver un emploi rapidement par ses propres moyens	8	
Pensait que cela n'apporterait rien par rapport à l'ANPE	9	
Avait peur que l'accompagnement proposé soit trop contraignant	1	
C'était trop éloigné du domicile	4	
Avait déjà un emploi.....	36	
Avait déjà un emploi en vue	10	
Était en formation, en études, préparait un concours	11	
Était en congé maternité ou congé parental	4	
Ne se souvient pas de la proposition.....	19	

Note : un jeune pouvait citer plusieurs modalités ; les pourcentages ne somment donc pas à 100 %.

Lecture : 8 % des jeunes qui n'ont pas donné suite à la proposition d'accompagnement par les OPP ont déclaré qu'ils pensaient retrouver un emploi rapidement par leurs propres moyens.

Champ : individus n'ayant pas adhéré à l'accompagnement OPP.

Source : Dares, enquête auprès des jeunes éligibles à la prestation d'insertion « jeunes diplômés ».

Davantage d'entretiens et de prestations lors de l'accompagnement par les OPP

Les jeunes accompagnés par les opérateurs privés ont eu en moyenne 1,6 entretien de plus avec leur conseiller que s'ils avaient bénéficié d'un accompagnement classique de l'ANPE (tableau 3) (7). En moyenne, les jeunes accompagnés par un OPP ont eu 5 entretiens au cours des 8 mois qui ont suivi l'orientation aléatoire vers les OPP. Les jeunes accompagnés par les OPP ont bénéficié également davantage de bilans de compétence (+7 points, 22 % des jeunes accompagnés par les OPP en bénéficiant) et de conseils pour établir un CV ou rédiger des lettres de candidature (+28 points, 57 % des jeunes accompagnés par les OPP en bénéficiant). Pour les jeunes qui n'étaient pas en emploi initialement, le nombre d'entretiens et la fréquence des prestations ont été un peu plus élevés mais les écarts entre l'accompagnement par l'ANPE et l'accompagnement par les OPP restent du même ordre.

Les écarts dans le contenu de l'accompagnement dispensé par les OPP ou par l'ANPE varient assez peu selon les autres caractéristiques des jeunes diplômés. Le nombre d'entretiens supplémentaires oscille ainsi entre +1,2 pour les hommes initialement non employés et +1,6 pour les femmes ou

(7) Les 1,6 entretiens supplémentaires sont ce dont bénéficieraient en moyenne les jeunes non orientés vers les OPP si on leur proposait d'être accompagnés par un OPP et s'ils acceptaient. Le nombre d'entretiens dont ce groupe de jeunes a en fait bénéficié en étant suivi par l'ANPE n'est pas directement observable (seul est observé le nombre d'entretiens de l'ensemble des jeunes non orientés vers les OPP dont une partie refuserait l'accompagnement par un OPP si on leur proposait).

Tableau 3 • **Impact de l'accompagnement par les OPP sur le suivi des jeunes au cours des 8 mois suivant leur orientation**

	Tous les jeunes		Jeunes non employés initialement	
	Impact de l'accompagnement par les OPP (en points, sauf nombre d'entretiens)	Fréquence des prestations pour les jeunes accompagnés par les OPP (en %)	Impact de l'accompagnement par les OPP (en points, sauf nombre d'entretiens)	Fréquence des prestations pour les jeunes accompagnés par les OPP (en %)
Nombre d'entretiens.....	+1,6***	5,0	+1,4***	5,4
Bilans de compétence.....	+7,0***	22,1	+7,0***	24,0
Conseils CV, courrier.....	+27,9***	56,6	+24,9***	59,5
Mise en relation	+2,3	23,7	+1,7	25,7
Aide au transport	-1,1	7,0	-0,6	8,4
Aucune prestation	-9,3	13,8	-9,2	14,0

*** : significatif au seuil de 1%.

Note : l'impact est le coefficient relatif au fait d'avoir été accompagné par un OPP ; le modèle estimé comprend également le sexe, le diplôme, l'ancienneté au chômage et son carré et le fait d'être employé initialement (encadré 1).

Lecture : être accompagné par un OPP augmente le nombre d'entretiens au cours des 8 mois suivant l'orientation de 1,6 et cet impact est significativement différent de zéro à 1% ; le nombre moyen d'entretiens pour un jeune accompagné par un OPP est de 5.

Champ : individus ayant répondu à la première interrogation de l'enquête de suivi.

Source : Dares, enquête auprès des jeunes éligibles à la prestation d'insertion « jeunes diplômés ».

Tableau 4 • Hétérogénéité de l'impact de l'accompagnement par les OPP sur le suivi des jeunes au cours des 8 mois suivant leur orientation

		Tous les jeunes		Jeunes non employés initialement	
		Impact de l'accompagnement par les OPP (en points)	Fréquence des prestations pour les jeunes accompagnés par les OPP (en %)	Impact de l'accompagnement par les OPP (en points)	Fréquence des prestations pour les jeunes accompagnés par les OPP (en %)
Hommes	Nombre d'entretiens	+1,5***	5,2	+1,2***	5,7
	Bilans de compétence	+9,9***	26,6	+9,2***	27,8
	Conseils CV, courrier	+29,8***	58,5	+26,4***	61,1
	Mise en relation	+3,9	28,6	+1,3	30,0
	Aide au transport	+0,2	7,9	+0,5	9,2
	Aucune prestation	-8,5	11,8	-11,2	12,0
Femmes	Nombre d'entretiens	+1,6***	4,8	+1,5***	5,3
	Bilans de compétence	+4,9***	19,4	+5,5***	21,4
	Conseils CV, courrier	+27,0***	55,5	+24,8***	58,5
	Mise en relation	+0,5	20,8	+0,5	23,0
	Aide au transport	-1,2	6,5	-1,0	7,8
	Aucune prestation	-10,0	15,0	-9,1	15,4
Bac+2	Nombre d'entretiens	+1,6***	4,8	+1,6***	5,3
	Bilans de compétence	+9,0***	23,7	+8,7***	25,4
	Conseils CV, courrier	+27,9***	55,3	+24,5***	57,9
	Mise en relation	-0,3	24,3	+0,3	27,1
	Aide au transport	-0,7	5,0	-1,6	5,9
	Aucune prestation	-10,1	13,5	-10,0	14,6
Bac+3 et plus	Nombre d'entretiens	+1,6***	5,1	+1,4***	5,5
	Bilans de compétence	+5,3***	20,4	+5,3**	22,5
	Conseils CV, courrier	+27,4***	58,0	+25,0***	61,2
	Mise en relation	+4,2**	23,1	+2,6	24,4
	Aide au transport	-1,0	9,2	+0,4	10,9
	Aucune prestation	-7,5	14,2	-8,0	13,4
Les moins éloignés de l'emploi durable (1)	Nombre d'entretiens	+1,7***	4,1	+1,5***	5,5
	Bilans de compétence	+7,1***	17,7	+4,8**	21,2
	Conseils CV, courrier	+31,9***	51,9	+25,9***	60,6
	Mise en relation	+2,2	18,5	+1,4	23,5
	Aide au transport	-1,9	5,5	+1,3	10,3
	Aucune prestation	-7,0	14,1	-10,5	14,0
Les plus éloignés de l'emploi durable (1)	Nombre d'entretiens	+1,4***	5,5	+1,4***	5,4
	Bilans de compétence	+7,2***	24,8	+9,2***	26,6
	Conseils CV, courrier	+25,4***	59,5	+23,5***	58,5
	Mise en relation	+2,0	26,9	+1,3	28,0
	Aide au transport	-0,4	8,0	-1,8	6,4
	Aucune prestation	-10,1	13,7	-8,5	14,0
Régions avec OPP marchands	Nombre d'entretiens	+1,6***	4,9	+1,5***	5,4
	Bilans de compétence	+8,9***	24,9	+7,2**	26,0
	Conseils CV, courrier	+30,8***	55,4	+27,4***	59,3
	Mise en relation	-1,0	21,0	+0,1	23,5
	Aide au transport	-1,4	5,6	-0,7	6,9
	Aucune prestation	-8,4	13,1	-10,4	13,4
Régions avec OPP non marchands	Nombre d'entretiens	+1,5***	5,0	+1,4***	5,4
	Bilans de compétence	+6,3***	20,8	+7,2***	23,0
	Conseils CV, courrier	+26,6***	57,2	+24,1***	59,6
	Mise en relation	+3,3*	25,1	+2,5	26,8
	Aide au transport	-1,3	7,8	-0,7	9,1
	Aucune prestation	-10,2	14,2	-8,8	14,3

(1) Voir note (8) pour une définition.

* : significatif au seuil de 10% ; ** au seuil de 5% ; *** : au seuil de 1%.

Note : l'impact est le coefficient relatif au fait d'avoir été accompagné par un OPP ; le modèle estimé comprend également le sexe, le diplôme, l'ancienneté au chômage et son carré et le fait d'être employé initialement (encadré 1).

Lecture : le fait d'avoir été accompagné par un OPP augmente la probabilité de bénéficier d'un bilan de compétence de 9,9 points de pourcentage pour les hommes et cet effet est significativement différent de zéro à 1% ; 26,6% des hommes accompagnés par un OPP ont bénéficié d'un bilan de compétence durant les 8 mois qui ont suivi l'orientation aléatoire vers les OPP.

Champ : individus ayant répondu à la première interrogation de l'enquête de suivi.

les jeunes ayant un Bac+2 (tableau 4). Le surcroît de recours à un bilan de compétence est un peu plus variable (+4,9 points pour les femmes contre +9,9 points pour les hommes). Les plus diplômés et les jeunes résidant dans les régions où l'accompagnement était assuré par des OPP non marchands ont bénéficié moins fréquemment de bilan de compétences.

L'impact de l'accompagnement par les OPP sur la fréquence des conseils pour la rédaction de CV ou de lettres de motivation varie enfin assez peu selon les caractéristiques des jeunes même si ceux

qui paraissent les moins éloignés de l'emploi durable semblent en bénéficier plus fréquemment (8).

L'accompagnement renforcé par les OPP ne semble en revanche pas avoir eu d'effet statistiquement significatif sur la mise en relation avec des employeurs potentiels. Seuls les jeunes diplômés Bac+3 bénéficient d'un surcroît significatif de mises en relation lorsqu'ils sont accompagnés par un OPP. Toutefois, même si le nombre d'offres proposées par jeune ne s'accroît pas, cela ne préjuge pas du nombre total d'offres auxquelles l'ac-

Source : Dares, enquête auprès des jeunes éligibles à la prestation d'insertion « jeunes diplômés ».

(8) Un score caractérisant les chances d'occuper un emploi durable à l'horizon de 8 mois a été construit. Ce score est estimé par régression logistique sur le groupe des jeunes non orientés vers les OPP à partir de plusieurs variables (ancienneté sur les listes, ancienneté au carré, niveau de diplôme et genre) puis est extrapolé à l'ensemble des jeunes. La moitié des jeunes dont le score est le plus faible est considérée comme plus éloignée de l'emploi durable et l'autre moitié comme moins éloignée.

compagnement renforcé pourrait permettre d'accéder. En effet, plusieurs jeunes chômeurs peuvent être mis en relation sur les mêmes offres. Or on ne dispose pas d'informations sur le nombre de mises en relation par offre, selon le type d'accompagnement suivi.

Un accroissement de l'insertion dans des CDD de 6 mois et plus, à l'horizon de 8 mois

À l'horizon de 8 mois, l'accompagnement renforcé par un opérateur privé n'a pas eu d'impact statistiquement significatif sur l'emploi ou sur l'emploi durable (CDI ou CDD d'au moins 6 mois) des jeunes diplômés considérés dans leur globalité. Le taux d'emploi des jeunes accompagnés par les OPP (de 54 % en moyenne) est de 1,9 point de pourcentage supérieur à ce qu'il aurait été s'ils avaient été accompagnés par l'ANPE ou ses co-traitants, mais cet impact n'est pas statistiquement différent de zéro (tableau 5). Les écarts ne sont pas non plus statistiquement significatifs s'agissant du taux d'emploi durable. En revanche, l'impact de l'accompagnement par les OPP sur le taux d'emploi en contrat à durée déterminée d'au moins 6 mois à l'horizon de 8 mois est de +3 points de pourcentage (20 % des jeunes accompagnés par les OPP sont alors en CDD d'au moins 6 mois). Au total, le programme ne semble pas avoir contribué à créer globalement plus d'opportunités d'emploi pour l'ensemble des jeunes diplômés accompagnés, mais il semble avoir contribué à orienter la composition de ces emplois vers davantage de CDD de 6 mois et plus.

L'impact du programme a été plus important si on se limite aux jeunes qui n'avaient pas d'emploi au moment de leur orientation vers l'OPP (soit environ la moitié des jeunes éligibles à l'accompagnement proposé par les OPP). Pour cette population, l'accompagnement par les OPP accroît de 3,5 points le taux d'emploi à l'horizon de 8 mois. Cette amélioration de l'insertion dans l'emploi est liée à l'augmentation de leurs chances d'occuper un CDD d'au moins 6 mois à cet horizon (+4,2 points). Aucun effet statistiquement significatif n'est décelable en revanche sur les chances d'entrer en CDI. Ce résultat doit vraisemblablement être mis en regard des exigences minimales du contrat passé avec les opérateurs privés. Ces derniers étaient en effet rémunérés en cas de placement dès lors que la durée de l'emploi trouvé atteignait 6 mois.

Un impact de la prestation hétérogène selon les publics et les opérateurs

L'impact de l'accompagnement par les opérateurs privés à l'horizon de 8 mois est contrasté selon les publics accompagnés. Alors que l'accompagnement par les OPP a eu un impact positif et nettement significatif pour les hommes, quel que soit l'indicateur (emploi, emploi durable ou CDD d'au moins 6 mois), son impact apparaît nul chez les femmes (tableau 6). Les écarts sont un peu moins marqués lorsque l'on se restreint aux jeunes non employés initialement. Pour ceux-ci, l'accompagnement par les OPP a eu un impact significatif sur le taux d'emploi en CDD d'au moins 6 mois des hommes comme des femmes même s'il est resté plus marqué pour les hommes (+3,4 points pour les femmes et +5,2 points pour les hommes) (9). L'impact de l'accompagnement par les OPP sur l'accès aux CDD d'au moins 6 mois est également plus marqué pour les plus diplômés (au moins Bac+3).

Sur l'ensemble de la population des jeunes diplômés, en emploi initialement ou non, l'accompagnement par les OPP s'est révélé plus efficace sur les jeunes les plus éloignés de l'emploi durable (10). Pour eux, les chances d'occuper un emploi durable à l'horizon de 8 mois s'accroissent de 5,2 points et celles d'avoir un CDD d'au moins 6 mois de 4,4 points (contre -3,3 points et +1,7 points pour les jeunes les moins éloignés de l'emploi durable). En revanche, ce constat n'est plus vrai lorsque l'on se limite aux jeunes initialement sans emploi. Pour cette sous-population, ce sont les jeunes les moins éloignés de l'emploi qui ont vu leurs chances d'occuper un CDD d'au moins 6 mois s'accroître le plus (+6,5 points contre +3 points pour les plus éloignés de l'emploi) (11). Au total, selon le statut initial du jeune vis-à-vis de l'emploi, l'accompagnement par les OPP semble avoir profité davantage aux jeunes les plus éloignés ou aux jeunes les moins éloignés de l'emploi durable.

L'impact du programme a également été variable selon le statut de l'opérateur privé. Dans les régions où l'accompagnement était assuré par des opérateurs privés marchands, l'accompagnement par les OPP a accru le taux d'emploi en CDD de 6 mois et plus d'environ 7 points. Si l'impact de cet accompagnement n'apparaît pas significatif sur l'emploi global et sur l'emploi durable des jeunes diplômés considérés dans leur ensemble, il a été en revanche très important sur l'emploi durable des jeunes qui n'étaient pas en emploi au moment de l'orientation vers les OPP (+9,4 points). Dans les régions où l'accompagnement était assuré par des opérateurs privés non marchands, l'impact de l'accompagnement est apparu *contrario* non significatif sur toutes les catégories d'emploi (emploi, emploi durable, CDD d'au moins 6 mois).

(9) Cette différence ne semble pas attribuable au fait que les femmes assument généralement davantage de contraintes familiales et pourraient être de ce fait moins immédiatement disponibles. En effet, lorsque l'on se restreint aux femmes sans enfants ou aux femmes qui ne vivent pas en couple, l'impact de l'accompagnement OPP reste faible. D'autres facteurs sont donc probablement à l'œuvre : spécialités de formation différentes (encadré 3), positionnement sur des segments différents du marché du travail, discrimination éventuelle de la part de certains employeurs...

(10) Voir note (8) pour une définition.

(11) Les conclusions sont identiques mais les écarts plus accentués lorsque l'on se limite aux jeunes classés dans les quartiles inférieur et supérieur du score caractérisant les chances d'occuper un emploi durable à l'horizon de 8 mois.

Tableau 5 • Impact de l'accompagnement par les OPP sur le taux d'emploi à 8 mois

	Tous les jeunes		Jeunes non employés initialement	
	Impact de l'accompagnement par les OPP (en points)	Taux d'emploi des jeunes accompagnés par les OPP (en %)	Impact de l'accompagnement par les OPP (en points)	Taux d'emploi des jeunes accompagnés par les OPP (en %)
Emploi	+1,9	54,4	+3,5*	50,4
Emploi durable	+1,1	39,0	+3,9*	36,6
CDI	-2,3	19,4	-1,1	18,4
CDD d'au moins 6 mois	+3,0**	19,6	+4,2***	18,2

* : significatif au seuil de 10% ; ** au seuil de 5% ; *** : au seuil de 1%.

Note : l'impact est le coefficient relatif au fait d'avoir été accompagné par un OPP ; le modèle estimé comprend également le sexe, le diplôme, l'ancienneté au chômage et son carré et le fait d'être employé initialement (encadré 1).

Lecture : le fait d'avoir été accompagné par un OPP augmente la probabilité d'emploi de 1,9 point de pourcentage, mais cet effet n'est pas significativement différent de zéro ; 54,4% des jeunes accompagnés par un OPP sont en emploi 8 mois après l'orientation aléatoire vers les OPP.

Champ : individus ayant répondu à la première interrogation de l'enquête de suivi.

Source : Dares, enquête auprès des jeunes éligibles à la prestation d'insertion « jeunes diplômés ».

Tableau 6 • Hétérogénéité de l'impact de l'accompagnement par les OPP sur le taux d'emploi à 8 mois

		Tous les jeunes		Jeunes non employés initialement	
		Impact de l'accompagnement par les OPP (en points)	Taux d'emploi des jeunes accompagnés par les OPP (en %)	Impact de l'accompagnement par les OPP (en points)	Taux d'emploi des jeunes accompagnés par les OPP (en %)
Hommes	Emploi	+6,9**	52,8	+5,7*	49,4
	Emploi durable	+6,7**	37,5	+4,8	35,8
	CDD d'au moins 6 mois	+7,0***	15,9	+5,2**	15,1
Femmes	Emploi	-0,9	55,4	+2,2	51,1
	Emploi durable	-1,4	40	+3,3	37
	CDD d'au moins 6 mois	0	21,9	+3,4*	20,3
Bac+2	Emploi	+2,6	53,8	+3,3	50,4
	Emploi durable	+3,7	37,1	+6,2**	35,4
	CDD d'au moins 6 mois	+2,8	18,2	+3,4	17,5
Bac+3 et plus	Emploi	+1,1	55,2	+3,6	50,4
	Emploi durable	-0,9	41,1	+2,4	37,7
	CDD d'au moins 6 mois	+4,5**	21,2	+5,4**	18,9
Les moins éloignés de l'emploi durable (1)	Emploi	+4,2	61,7	+1,9	51,3
	Emploi durable	-3,3	44,1	+2,8	37,7
	CDD d'au moins 6 mois	+1,7	22,9	+6,5***	20,2
Les plus éloignés de l'emploi durable (1)	Emploi	-0,7	50,1	+4,2	49,6
	Emploi durable	+5,2**	36	+4,2	35,5
	CDD d'au moins 6 mois	+4,4**	17,6	+3,0	16,2
Régions avec OPP marchands	Emploi	+2,4	57,1	+4,2	52,8
	Emploi durable	+4,4	42,6	+9,4**	40,6
	CDD d'au moins 6 mois	+7,1**	21	+8,0***	19,9
Régions avec OPP non marchands	Emploi	+1,5	53,1	+3,3	49,3
	Emploi durable	-1,4	37,3	+0,7	34,6
	CDD d'au moins 6 mois	+0,2	18,9	+2,1	17,4

(1) Voir note (7) pour une définition.

* : significatif au seuil de 10% ; ** au seuil de 5% ; *** : au seuil de 1%.

Note : l'impact est le coefficient relatif au fait d'avoir été accompagné par un OPP. Le modèle estimé comprend également le sexe, le diplôme, l'ancienneté au chômage et son carré et le fait d'être employé initialement (encadré 1).

Lecture : le fait d'avoir été accompagné par un OPP augmente la probabilité d'emploi des hommes de 6,9 points de pourcentage ; 52,8 % des jeunes hommes accompagnés par un OPP sont en emploi 8 mois après l'orientation aléatoire vers les OPP.

Champ : individus ayant répondu à la première interrogation de l'enquête de suivi.

Source : Dares, enquête auprès des jeunes éligibles à la prestation d'insertion « jeunes diplômés ».

Il est difficile d'apprécier dans quelle mesure les écarts constatés sont attribuables au statut de l'opérateur ou à d'autres facteurs tels que les caractéristiques spécifiques de la région dans lesquels les opérateurs sont intervenus. Si l'on ne peut exclure une certaine hétérogénéité des marchés locaux du travail, les régions dans lesquelles intervenaient les OPP marchands se révèlent toutefois proches de celles dans lesquelles intervenaient les OPP non marchands quant aux chances d'accès à l'emploi des jeunes non orientés vers l'accompagnement renforcé. *A contrario*, les deux catégories d'opérateurs se distinguent à plusieurs égards : les opérateurs privés marchands, tournés davantage vers la recherche du profit, sont sans doute plus sensibles aux incitations induites par le

mode de rémunération des OPP. Certains opérateurs marchands ont ainsi mis en place des dispositifs d'intéressement des conseillers dans les agences. Leur cœur de métier est également assez différent de celui des opérateurs associatifs. Les opérateurs associatifs présents dans le programme sont fréquemment des acteurs de l'orientation et de la formation alors que les opérateurs privés marchands, davantage spécialisés dans le placement, bénéficiaient probablement de plus de contacts avec les entreprises compte tenu du cœur de métier des groupes auxquels ils appartiennent.

Tableau 7 • Impact (global et au sein de sous-marchés) de l'accompagnement par les OPP sur l'obtention d'un CDD d'au moins 6 mois

	Impact sur l'obtention d'un CDD d'au moins 6 mois, à 8 mois - Jeunes non employés initialement		
	Tous métiers recherchés	Métiers recherchés à forte concentration de jeunes diplômés (50% des métiers les plus concentrés)	Métiers recherchés à très forte concentration de jeunes diplômés (25% des métiers les plus concentrés)
Impact du fait d'être accompagné par un OPP	+6,4***	+9,7***	+9,7***
Impact du fait d'être dans une zone où opère un OPP	-0,9	-3,0*	-6,9***

* : significatif au seuil de 10% ; ** : au seuil de 5% ; *** : au seuil de 1%.

Note : le modèle estimé comprend également le sexe, le diplôme, l'ancienneté au chômage et son carré et le fait d'être employé initialement (encadré 1) ; l'effet de la prise en charge par un OPP est légèrement différent de celui obtenu dans le tableau 5, en raison de la présence de l'indicatrice "zone d'opération d'un OPP".

Lecture : par rapport à un jeune diplômé dans une zone sans OPP, le fait d'avoir été accompagné par un OPP augmente toutes choses égales par ailleurs la probabilité d'occuper à 8 mois un CDD d'au moins 6 mois de 5,5 points de pourcentage (6,4-0,9) ; le fait d'être dans une zone où un OPP prend en charge une partie des jeunes sans être accompagné par cet OPP réduit toutes choses égales par ailleurs la probabilité d'occuper à 8 mois un CDD d'au moins 6 mois de 0,9 point.

Champ : individus ayant répondu à la première interrogation de l'enquête de suivi.

De possibles effets d'éviction sur les jeunes diplômés non pris en charge par les OPP

S'il importe d'évaluer l'impact des OPP sur l'insertion des jeunes qu'ils accompagnent, il est également important d'estimer si un tel accompagnement peut avoir un effet positif sur le marché du travail local dans son ensemble. En effet, on ne peut *a priori* exclure qu'un impact positif des opérateurs privés sur l'emploi durable des jeunes pris en charge ne s'accompagne d'une éviction d'autres populations, notamment des jeunes non pris en charge. À court terme, on peut en effet imaginer que l'intervention a peu d'impact sur les créations d'emploi : l'accès plus rapide de certains aux postes disponibles se ferait alors au détriment de ceux qui ne sont pas aidés.

Le protocole expérimental permet en partie de répondre à cette question. En effet, sur les 235 zones potentiellement concernées par la prestation (12), 47, tirées aléatoirement, n'ont pas vu l'introduction d'OPP sur le territoire du ressort de l'agence locale pour l'emploi (ALE) tandis que sur les 188 autres zones, une fraction des jeunes éligibles a été orientée vers un OPP. Cette fraction, affectée au hasard, s'élève à 25 %, 50 %, 75 % ou 100 % des jeunes selon les zones. En comparant les taux d'emploi moyens des jeunes diplômés éligibles au dispositif dans les zones sans intervention et dans les zones avec une intervention plus ou moins générale, il est possible de mesurer le bénéfice global de l'intervention des OPP lorsqu'on l'étend à plus de jeunes dans une zone donnée.

L'effet global de l'accompagnement des OPP sur l'ensemble des jeunes diplômés peut ainsi être séparé en deux composantes (tableau 7) : la première mesure les effets sur les jeunes accompagnés ; la deuxième mesure les effets d'éviction sur les jeunes non accompagnés. Les effets d'éviction apparaissent non significatifs pour la totalité des jeunes diplômés (2^e ligne, 1^{ère} colonne du tableau 7). En effet, les jeunes diplômés bénéficiaires de l'intervention constituent une proportion très faible des demandeurs d'emploi, et ils préemptent donc une part très faible des offres

d'emploi disponibles. Les effets négatifs possibles sont donc négligeables. Pour cette raison, il est vraisemblable qu'un accompagnement ciblé sur certains jeunes diplômés est globalement bénéfique. Mais que peut-on dire d'une extension très large, à une proportion importante des chômeurs, de l'accompagnement intensif ?

Le programme évalué ici ne peut répondre directement à cette question, car une telle extension n'a pas été testée. Mais il est néanmoins possible de mesurer des effets d'éviction en identifiant des sous-marchés du travail sur lesquels la plupart des personnes à la recherche d'un emploi sont précisément des jeunes ciblés par le programme. À titre illustratif, imaginons un type de poste auquel seuls les jeunes diplômés sont candidats. À l'intérieur de ce sous-marché, les bénéficiaires de l'intervention des OPP ne constituent plus une proportion négligeable et les mécanismes d'éviction éventuels peuvent être mis en évidence.

Comme les demandeurs d'emploi indiquent le métier sur lequel porte leur recherche (code Rome), il est possible de repérer les métiers dans lesquels une proportion importante des candidats sont précisément des jeunes diplômés : ils constituent des sous-marchés dans lesquels une éviction est la plus susceptible d'être observée. Lorsque l'on se restreint à la moitié des sous-marchés concentrant le plus de jeunes diplômés parmi les candidats (deuxième colonne du tableau 7), le fait d'être dans une zone où il y a des jeunes pris en charge réduit de 3 points la probabilité d'accéder à un CDD d'au moins 6 mois à un horizon de 8 mois. Pour les jeunes qui, dans ces zones, ont été accompagnés par un OPP, cet effet est compensé par une augmentation de 9,7 points des chances d'accès à ces emplois. Lorsque l'on se restreint au quart supérieur des marchés les plus concentrés en jeunes diplômés (dernière colonne du tableau 7), pour lesquels l'effet d'éviction devrait être plus apparent, l'impact négatif d'être en concurrence avec des jeunes accompagnés est encore plus fort : -6,9 points pour les jeunes non accompagnés par rapport aux jeunes dans des zones sans OPP. Pour les jeunes accompagnés, le bénéfice net de l'accompagnement n'est plus que de 2,8 points par

Source : Dares, enquête auprès des jeunes éligibles à la prestation d'insertion « jeunes diplômés ».

(12) Ces zones correspondaient au périmètre de couverture des agences locales pour l'emploi (ALE).

rapport aux jeunes dans des zones sans OPP et cet écart n'est pas statistiquement différent de zéro : s'ils accèdent plus facilement aux CDD d'au moins 6 mois que les autres jeunes dans leur propre zone (+9,7 points), ils souffrent eux-mêmes de la concurrence avec les autres jeunes accompagnés (-6,9 points). Il semble donc que, pour les sous-marchés constitués de métiers recherchés pour l'essentiel par des jeunes diplômés, le surcroît d'accès aux CDD durables des jeunes accompagnés par les OPP se soit fait en large partie au détriment des autres jeunes diplômés de la zone.

Ce résultat laisse à penser qu'une extension importante de l'accompagnement intensif par des OPP pourrait induire, à court terme, des effets d'éviction qui en limiteraient l'efficacité. Ceci plaide plutôt pour cibler son usage sur les publics pour lesquels une accélération du retour à l'emploi semble prioritaire, même si celle-ci s'opère en partie par un effet de « rotation dans la file d'attente ».

Pas d'impact statistiquement significatif de l'accompagnement des OPP sur l'emploi à moyen terme

L'impact positif de l'accompagnement par les OPP sur l'accès aux CDD d'au moins 6 mois se réduit au fil du temps. 12 mois après leur orientation vers les OPP, seuls les jeunes sans emploi initialement accompagnés par les OPP marchands connaissent encore un surcroît d'accès statistiquement significatif à l'emploi durable (+9,2 points après +9,4 points à 8 mois) et aux CDD de 6 mois ou plus (+8,0 points comme à huit mois). À cet horizon, une partie de ces jeunes peut être encore dans le premier CDD de 6 mois ou plus trouvé en cours d'accompagnement : en

effet, l'accompagnement effectif des jeunes par les OPP a pu débiter plusieurs semaines après leur orientation vers la prestation. À l'horizon de 16 ou 20 mois, l'impact de l'accompagnement par les OPP sur l'accès à l'emploi n'est en revanche plus statistiquement significatif quelle que soit la nature de l'emploi (tableau 8). Le surcroît d'accès aux CDD d'au moins 6 mois à l'horizon de 8 mois ne se traduit pas non plus par un accès supérieur aux CDI à un horizon plus lointain. Au total, si l'accompagnement par les OPP a contribué à accélérer le retour à l'emploi des jeunes diplômés par le biais de CDD d'au moins 6 mois, cette insertion dans l'emploi temporaire ne semble pas avoir permis d'assurer à moyen terme un surcroît d'insertion dans l'emploi stable pour les jeunes diplômés accompagnés. Il est possible que la conjoncture économique très dégradée à partir de la mi-2008 ait contribué pour partie à expliquer ce résultat. Toutefois, aucune différence significative dans la mesure de l'impact à 8 mois n'est apparue entre les jeunes entrés dans le programme en septembre 2007 et février 2008 et ceux entrés entre mars 2008 et septembre 2008.

Bruno CRÉPON (Crest), Esther DUFLU (MIT), Marc GURGAND (PSE), Roland RATHELOT (Dares-Crest), Philippe ZAMORA (Crest).

Pour en savoir plus

[1] Hetzel P., (2006), De l'Université à l'Emploi, *Rapport final à la Commission du débat national Université-Emploi*.

[2] ANPE, Unédic, Dares (2010), L'évaluation des expérimentations d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi conduites par l'Unedic et l'ANPE en 2007, *Hors collection, Dares*, mars.

[3] Crépon B., Duflo E., Gurgand M., Rathelot R., Zamora P. (2010), « Le marché d'accompagnement des jeunes diplômés demandeurs d'emploi par des opérateurs privés de placement : premiers résultats », *Note intermédiaire*.

Tableau 8 • Impact à moyen terme de l'accompagnement par les OPP

	Horizon de l'effet	Tous les jeunes		Jeunes non employés initialement		Jeunes non employés initialement - régions avec OPP marchand	
		Impact de l'accompagnement par les OPP (en points)	Taux d'emploi des jeunes accompagnés par les OPP (en %)	Impact de l'accompagnement par les OPP (en points)	Taux d'emploi des jeunes accompagnés par les OPP (en %)	Impact de l'accompagnement par les OPP (en points)	Taux d'emploi des jeunes accompagnés par les OPP (en %)
Emploi	12 mois	+2,0	61,9	+1,3	58,7	+4,2	61,2
	16 mois	+0,2	65,4	+2,3	63,2	+3,0	63,2
	20 mois	-1,3	69,4	0,0	66,5	+4,3	66,8
Emploi durable	12 mois	+1,8	48,6	+2,8	47,5	+9,2 **	49,7
	16 mois	+0,2	53,9	+0,5	52,4	+3,3	54,0
	20 mois	-2,1	58,9	-2,5	57,1	+1,8	59,2
CDI	12 mois	-0,7	26,8	+0,4	26,5	-0,4	27,7
	16 mois	-0,2	31,7	-0,2	30,3	+1,5	32,2
	20 mois	-3,0	37,6	-1,7	36,3	-0,3	37,4
CDD d'au moins 6 mois	12 mois	+2,1	21,8	+2,1	21,0	+8,0 **	22,0
	16 mois	+1,6	22,2	+1,6	22,0	+3,1	21,8
	20 mois	+0,7	21,3	-1,3	20,8	+2,6	21,8

Note : l'impact est le coefficient relatif au fait d'avoir été accompagné par un OPP. Le modèle estimé comprend également le sexe, le diplôme, l'ancienneté au chômage et son carré et le fait d'être employé initialement (encadré 1). ** Au seuil de 5 %.

Lecture : l'accompagnement par les OPP augmente le taux d'emploi 12 mois après l'orientation aléatoire de 2 points de pourcentage mais l'impact n'est pas statistiquement différent de zéro ; parmi les jeunes accompagnés par un OPP, le taux d'emploi à 12 mois est de 61,9 %.

Champ : individus ayant répondu à la première interrogation de l'enquête de suivi.

Source : Dares, enquête auprès des jeunes éligibles à la prestation d'insertion « jeunes diplômés ».

Encadré 1

L'ÉVALUATION D'IMPACT DE LA PRESTATION D'INSERTION « JEUNES DIPLÔMÉS »

Une orientation aléatoire des jeunes éligibles vers la prestation pour contrôler au mieux les effets de sélection

Le protocole d'orientation des jeunes vers la prestation d'accompagnement assurée par les opérateurs privés de placement a été conçu en sorte de pouvoir comparer les trajectoires des jeunes ayant bénéficié de cette prestation à celle de jeunes de caractéristiques équivalentes n'en ayant pas bénéficié en contrôlant au mieux les effets de sélection.

Si la sélection des jeunes à orienter vers les opérateurs privés de placement était laissée à la discrétion du conseiller de l'ANPE ou du jeune lui-même, les individus bénéficiant du programme et ceux n'en bénéficiant pas seraient *a priori* différents et leurs trajectoires ne pourraient être précisément comparées. En effet, les jeunes orientés pourraient être sélectionnés sur la base de critères non observables (la motivation par exemple, ou au contraire l'ampleur des difficultés rencontrées) et il ne serait pas possible de savoir si les éventuelles différences de trajectoires entre les jeunes orientés vers les prestataires et les autres jeunes sont liées aux différences initiales de motivation, ou à l'accompagnement reçu.

Pour comparer les groupes, la méthode la plus sûre et la plus transparente consiste à tirer au sort les deux groupes dans une même population. De la sorte, les individus orientés vers la prestation (« groupe traité ») et ceux non orientés (« groupe de contrôle ») ont *a priori* les mêmes caractéristiques, dès lors que l'on dispose d'échantillons suffisamment grands. Même si certains jeunes auxquels on propose la prestation la refusent, le caractère aléatoire de la sélection des jeunes auxquels la prestation a été proposée suffit à rendre possible l'évaluation. En effet, la capacité à évaluer tient au fait que si la prestation avait été proposée aux jeunes du « groupe de contrôle », ceux-ci l'auraient refusée dans une proportion identique (puisque'ils sont statistiquement identiques à ceux du groupe « traité »). Lors de la comparaison entre les deux groupes, chaque jeune effectivement pris en charge dans le cadre de la prestation aura donc, dans le groupe de contrôle, un « témoin » auquel il pourra être comparé (jeune de même caractéristique qui aurait accepté la prestation si on lui avait proposé).

La mesure d'éventuels effets de rétroaction du programme sur les personnes non accompagnées

L'existence d'un programme spécifique d'accompagnement sur un marché local du travail peut avoir une incidence négative sur ceux qui n'en bénéficient pas, en modifiant l'ordre de la « file d'attente » des demandeurs d'emploi : le retour à l'emploi des jeunes pris en charge par les opérateurs privés peut ainsi se faire au détriment de certains jeunes non-bénéficiaires. La prestation expérimentée pourrait donc faire apparaître un effet positif sur les jeunes qui en bénéficient mais avoir un effet global nul sur l'emploi de l'ensemble des jeunes (13).

Mesurer l'effet de la prestation sur la population de jeunes auxquels elle n'a pas été proposée est donc important pour ne pas surestimer l'impact du programme et être en mesure d'anticiper les effets potentiels d'une éventuelle généralisation de la mesure. L'estimation de ce type d'effet est par nature très difficile. Une façon d'approcher cet effet consiste à comparer des bassins d'emploi quasi-identiques entre lesquels la proportion de jeunes orientés vers les prestataires varie : selon les bassins d'emploi, la prestation est proposée à tous les jeunes, beaucoup de jeunes, peu de jeunes ou aucun jeune. La proportion de jeunes à orienter sur chacun des bassins d'emploi comparables est déterminée aléatoirement. La comparaison du taux de retour à l'emploi de l'ensemble des jeunes (accompagnés ou non) entre ces divers bassins d'emploi permet alors d'identifier d'éventuels effets, *a priori* de second ordre, de la prestation sur les non-bénéficiaires.

La principale difficulté pour la mise en œuvre de ce type de méthode consiste à identifier les bassins d'emploi que l'on peut considérer comme comparables ainsi que la population potentiellement substituable à celle qui bénéficie du programme.

Pour cette évaluation, les effets de rétroaction du programme sur les personnes non accompagnées n'ont été évalués que sur la population des jeunes potentiellement éligibles à la prestation (c'est-à-dire les jeunes de niveau minimum Bac+2, résidant dans les zones de couverture des 235 agences locales d'emploi (ALE) concernées par le marché et ayant les conditions d'âge et d'ancienneté au chômage requises). Cette approche est par nature assez restrictive car les ALE

Encadré 1 (suite)

ne constituent pas en tant que telles des micromarchés du travail, plusieurs ALE pouvant proposer des offres d'emploi sur les mêmes territoires, notamment dans les zones fortement urbanisées. De même, on ne peut exclure que certains postes occupés par les jeunes potentiellement éligibles à la prestation d'accompagnement puissent également être pourvus par d'autres populations : jeunes de diplôme inférieur (notamment si leur accès n'est pas conditionné par un niveau de qualification minimum), personnes d'âge légèrement supérieur... Si l'effet estimé n'est donc vraisemblablement que partiel, il permet néanmoins une première mesure des effets de substitution sur une population très proche, tant en terme de diplôme et d'âge que de lieu de résidence.

En définitive, parmi les 235 zonages ALE potentiellement concernés par le marché, des groupes de cinq zonages ALE (« quintuplés »), proches en termes de taille (nombre de jeunes potentiellement éligibles à la prestation) et de caractéristiques (chances *ex-ante* de retour à l'emploi des jeunes visés par la prestation) ont été constitués région par région. Le nombre de « quintuplés » varie en fonction des régions, pour s'adapter aux caractéristiques du marché.

Au sein de chaque « quintuplé », un tirage au sort a fixé, ALE par ALE, la proportion de jeunes devant être orientés vers les OPP au cours de l'expérimentation : 0 %, 25 %, 50 %, 75 % ou 100 %. Par ailleurs, pour tenir compte de contraintes exprimées par certains DRTEFP et certains OPP, il a été convenu d'ajouter à la liste d'ALE tirées au sort un contingent d'ALE d'ampleur variable selon les régions. Ces ajouts ont permis de tenir compte, par exemple, des zones d'implantation des opérateurs. Le tirage au sort des ALE participant à l'expérimentation a été effectué début août 2007 par la Dares, sur la base du fichier historique des demandeurs d'emploi de l'ANPE.

Une fois le tirage des ALE effectué, il a été possible de calculer, au sein de chaque ALE, le nombre de jeunes à orienter. À la fin de chaque mois, un tirage au sort, ALE par ALE, faisait ainsi basculer une certaine proportion de jeunes éligibles de l'ANPE vers l'accompagnement proposé par les OPP. Le tirage a été effectué mensuellement par la Dares, à partir du fichier de gestion de l'ANPE transmis mensuellement par la direction générale de l'ANPE. La Dares transmettait ensuite aux OPP, ainsi qu'aux directions régionales de l'ANPE et aux DRTEFP, la liste des jeunes sélectionnés. Les OPP contactaient directement les jeunes, qui pouvaient, le cas échéant, refuser la prestation qui leur était proposée. Les conseillers ANPE connaissaient les jeunes sélectionnés mais n'intervenaient pas directement dans le processus d'orientation des jeunes vers la prestation. Ils étaient en revanche prêts à répondre aux interrogations du jeune sur la prestation, comme pour n'importe quelle autre prestation d'accompagnement.

La première cohorte de jeunes a été extraite des listes de demandeurs d'emploi de l'ANPE arrêtée fin août 2007 et est entrée dans le programme à partir de septembre 2007. La dernière cohorte a été extraite de la liste arrêtée fin septembre 2008. Les OPP étaient ensuite libres de recontacter les jeunes de toutes leurs listes (y compris les premières cohortes) jusqu'au 31 décembre 2008, date limite pour la signature des contrats d'accompagnement.

La mesure de l'impact du programme sur les jeunes accompagnés

L'impact du programme d'accompagnement sur la situation des jeunes sur le marché du travail est estimé par le coefficient α issu de l'équation de régression suivante :

$$Y = \alpha T + X'\beta + \varepsilon$$

où Y désigne la variable de résultat étudiée (emploi, emploi durable, emploi sous CDI...), T la variable d'accompagnement (1 si le jeune a été accompagné par un OPP, 0 sinon) et X une série de variables exogènes (ancienneté de chômage, ancienneté de chômage au carré, diplôme obtenu en 5 modalités et sexe, ainsi qu'une série d'indicatrices correspondant aux différents « quintuplés » d'ALE).

La variable T étant potentiellement endogène (le fait d'accepter d'entrer dans le programme n'est sans doute pas indépendant des caractéristiques des jeunes), celle-ci est « instrumentée » par plusieurs variables exogènes dont principalement celle correspondant au tirage au sort (Z=1 si l'individu a été orienté vers un OPP, 0 sinon). Le modèle est estimé par la méthode des moindres carrés généralisés optimaux.

La mesure des effets d'éviction du programme d'accompagnement

On cherche ici à distinguer l'effet de l'intervention des OPP sur les jeunes pris en charge et l'effet sur les autres jeunes d'être dans une zone où certains sont pris en charge par un OPP. On estime alors l'équation suivante :

$$Y = \alpha T + \gamma P + X'\beta + \varepsilon$$

où Y désigne la variable de résultat étudiée (emploi, emploi durable...), T la variable d'accompagnement, P une indicatrice associée au type d'ALE (=1 si il y a un OPP) et X une série de variables exogènes (ancienneté de chômage, ancienneté de chômage au carré, diplôme obtenu en 5 modalités et sexe, ainsi qu'une série d'indicatrices correspondant aux différents « quintuplés » d'ALE). γ est ici le paramètre important : il mesure les effets d'éviction engendrés par le fait que les jeunes accompagnés préemptent les emplois disponibles. La variable T est instrumentée par l'orientation tirée au sort.

Les résultats de cette évaluation d'impact ne peuvent être directement extrapolés à d'autres types de publics que les jeunes diplômés. Ces résultats dépendent aussi par nature de l'état de la situation du marché du travail sur la période couverte par l'évaluation.

(13) Dans ce cas, l'impact estimé de l'accompagnement sur les jeunes bénéficiaires est la résultante d'un effet positif pour les jeunes bénéficiaires et d'un effet négatif pour les non-bénéficiaires.

LES DONNÉES MOBILISÉES POUR L'ÉVALUATION

Les données mobilisées pour l'évaluation proviennent de trois sources.

- Les fichiers de demandeurs d'emploi fournis par l'ANPE (désormais Pôle emploi) à la Dares pour réaliser l'orientation du jeune vers la prestation permettent de disposer d'un nombre important d'informations sur le profil des jeunes demandeurs d'emploi, qu'ils aient été accompagnés par un OPP ou par l'ANPE : âge, catégorie de demande d'emploi et ancienneté d'inscription sur les listes, niveau et spécialité des deux derniers diplômes tentés ou obtenus, ALE de rattachement, commune de résidence, code Rome du métier recherché.

- Les fiches de suivi des jeunes pris en charge par les OPP permettent de connaître les dates de contact et d'adhésion du jeune à la prestation : date à laquelle le prestataire a tenté de prendre contact avec le jeune et date à laquelle il y est parvenu (s'il y est parvenu), date théorique et réelle du premier rendez-vous, date de signature du contrat d'accompagnement si le jeune a été pris en charge. Ces fiches renseignent aussi sur les modalités de contact (appel spontané du jeune, rappel de l'OPP, réponse du jeune par mail), les conditions de l'entretien (collectif ou individuel) et les raisons invoquées pour le refus (emploi, formation, maladie, déménagement, pas d'intérêt pour le dispositif...). Ces fiches étant toutefois renseignées de manière très inégale en fonction des régions et des OPP, seules ont été exploitées les données sur les dates pour calculer un taux d'adhésion.

- L'information sur l'insertion dans l'emploi est fournie par une enquête réalisée pour le compte de la Dares par ED Institut. L'enquête visait à interroger 35 000 jeunes éligibles à la prestation d'insertion, qu'ils aient ou non été aléatoirement orientés vers un OPP. Afin d'éviter les « effets de bord » (effets de montée en charge ou d'anticipation de la fin du dispositif), seuls ont été interrogés les jeunes appartenant aux 10 cohortes médianes sur les 14 cohortes pour lesquelles une procédure de sélection aléatoire a été opérée (cohortes entrées dans le dispositif entre octobre 2007 et juillet 2008).

L'enquête comporte quatre vagues d'interrogations : 8 mois après le tirage de l'échantillon dans la base de l'ANPE, 12 mois après, 16 mois après et 20 mois après. Afin de favoriser un taux de réponse élevé et de limiter les coûts, le questionnaire de cette enquête est très court (moins de 10 minutes pour la première interrogation, moins de 5 minutes pour les trois suivantes) et un triple mode d'interrogation a été retenu : courrier électronique et/ou courrier postal, puis relances téléphoniques en cas de non-réponse aux modes précédents. Les premières interrogations se sont déroulées entre le mois d'août 2008 et le mois de mai 2009. La quatrième vague, correspondant à la dernière interrogation, s'est déroulée de septembre 2009 jusqu'à l'été 2010. Les jeunes ont été interrogés à chaque vague, qu'ils aient ou non répondu à la vague précédente. Le taux de réponse a été globalement élevé : entre 70 % et 79 % selon les vagues. Le taux de réponse dépend peu du statut vis-à-vis de l'accompagnement renforcé. Ainsi, le taux de réponse à la première vague pour les individus orientés vers les OPP est égal à 79,1 % contre 78,2 % pour les individus du groupe de contrôle.

L'enquête a permis de collecter des données sur la situation professionnelle au moment de l'enquête (contrat, temps complet ou partiel, salaire, catégorie d'emploi) et, en rétrospectif, au moment du tirage dans la base de l'ANPE. Elle comporte des questions sur le diplôme (plus détaillé que dans les sources ANPE), sur l'expérience en accompagnement, sur les raisons pour lesquelles les jeunes ont accepté ou refusé un accompagnement par l'OPP, sur le nombre d'enfants et l'âge du dernier. Enfin, pour appréhender les questions de discrimination, un court module sur la nationalité de l'individu et des parents a été inclus dans le questionnaire.

Il convient de noter qu'à l'horizon de 8 mois, certains jeunes des premières cohortes pouvaient ne pas avoir encore débuté leur accompagnement par un OPP car les interrogations ont débuté en août 2008 alors que la date limite pour recontacter les jeunes et les faire entrer en accompagnement a été fixée, *a posteriori*, au 31 décembre 2008. En pratique, cette réserve ne concerne qu'un nombre limité de jeunes des premières cohortes.

SPÉCIALITÉS DE FORMATION ET MÉTIERS RECHERCHÉS PAR LES JEUNES ÉLIGIBLES À LA PRESTATION

Les spécialités de formation des jeunes éligibles à la prestation d'insertion « jeunes diplômés » étaient assez différenciées entre les femmes et les hommes (tableau A). Les jeunes femmes éligibles étaient plutôt spécialisées dans les disciplines du champ des services ou des lettres et arts (commerce, sciences humaines, langues, psychologie, action sociale, art). Les spécialités des jeunes hommes étaient davantage à dominante technique (informatique, électrotechnique, électronique...) même si le commerce et les sciences humaines étaient également fréquemment représentés.

Tableau A • Les 12 spécialités de formation les plus fréquentes des jeunes éligibles, selon le sexe

	En %		
	Femmes	Hommes	
Commercialisation	11,1	12,5	
Sciences humaines	10,5	7,4	
Secrétariat bureautique	10,4	6,6	
Direction entreprise	6,4	4,5	
Langues	5,7	4,0	
Action sociale	5,0	3,9	
Psychologie	4,8	3,9	
Droit	4,4	3,6	
Art	3,3	3,4	
Sciences naturelles	3,2	3,2	
Économie	3,1	3,1	
Santé, secteur sanitaire	2,9	2,6	
		Chimie	2,6
		Environnement, aménagement	4,0
		Electrotechnique	3,9
		Sport	3,9
		Electronique	3,6
		Sciences naturelles	3,4
		Droit	3,2
		Économie	3,1
		Chimie	2,6

Source : fichier historique des demandeurs d'emploi de l'ANPE ; nomenclature FORMACODE à trois positions.

Les métiers recherchés par les jeunes éligibles à la prestation d'insertion « jeunes diplômés » étaient très variés. 12 métiers rassemblent toutefois plus de 60 % des jeunes éligibles à la prestation (tableau B). Il s'agit principalement de métiers dans les domaines de la gestion et de l'administration des entreprises, de l'action sociale, culturelle et sportive, de la communication et des arts et spectacles ou encore du commerce.

Tableau B • Les 12 métiers les plus recherchés par les jeunes éligibles

	En %
Secrétaires de direction	11,6
Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive	9,1
Professionnels des arts et des spectacles	5,2
Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	4,7
Cadres administratifs, comptables et financiers	4,7
Professionnels de la communication et de l'information	4,5
Vendeurs	4,1
Enseignants	4,0
Employés administratifs d'entreprise	3,9
Ingénieurs de l'informatique	3,7
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	3,5
Professions para-médicales	2,9

Source : fichier historique des demandeurs d'emploi de l'ANPE ; nomenclature des familles professionnelles (FAP).